



Association des Centrales d'Achats Africaines de Médicaments Essentiels  
01 BP 4877 Ouagadougou Burkina Faso Tel : 226 50 37 37 50 Fax : 226 50 37 37 57 Cameg@cameg.bf

**« LE RÔLE DES CENTRALES D'ACHATS DE MÉDICAMENTS  
ESSENTIELS DANS L'APPROVISIONNEMENT DES PROGRAMMES  
DE LUTTE CONTRE LES MALADIES PRIORITAIRES (SIDA,  
TUBERCULOSE, PALUDISME) »**

*Conférence Internationale de Ouagadougou, le 19 juin 2007*

**RESOLUTIONS**

# **MOTION DE REMERCIEMENTS**

Les Directeurs Généraux membres de l'Association africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels (ACAME) tiennent à remercier vivement les Autorités nationales du Burkina Faso pour le chaleureux accueil qui leur a été réservé et le soutien sans faille à l'ACAME dans l'atteinte de ses objectifs.

Ils remercient également de la manière la plus confraternelle leur cher frère et Secrétaire Permanent de l'ACAME pour la qualité remarquable de l'organisation de la Conférence et du déroulement des travaux.

Ils remercient enfin l'ensemble des Partenaires au Développement pour leur présence enrichissante et pour la qualité des débats.

# 1. RESOLUTION SUR LE STATUT JURIDIQUE DES CENTRALES

L'Association africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels (ACAME) prend la résolution de faire un plaidoyer auprès des Autorités nationales respectives afin de doter chaque Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels de **statuts juridiques** adéquats :

- ✚ lui accordant davantage d'autonomie de gestion et davantage d'autonomie financière,
- ✚ lui permettant de s'adapter aux nouveaux enjeux représentés notamment par l'approvisionnement des programmes de lutte contre les maladies prioritaires.

# 2. RESOLUTION SUR LES REFORMES A ENGAGER POUR LES CENTRALES

L'ACAME s'engage, en collaboration avec les Autorités nationales respectives, à **appuyer** les Centrales d'Achats membres dans :

- ✚ L'amélioration des capacités des ressources humaines, notamment sur le plan managérial ;
- ✚ La mise aux normes internationales de leurs infrastructures de stockage, tout en anticipant l'augmentation des volumes nécessaires aussi bien dans la capitale que dans les régions ;
- ✚ La mise à disposition d'une logistique de distribution performante et adaptée aux exigences de l'assurance qualité des produits.
- ✚ L'utilisation optimale de la gestion informatique

# 3. RESOLUTION SUR LA CREATION D'UN COMITE DE SUIVI

1. L'ACAME demande à chacune des Centrales membres de créer un **Comité de Suivi** de la gestion de l'approvisionnement des programmes cités précédemment, ouvert aux entités suivantes :

- ✚ L'Etat, représenté par la tutelle technique et la tutelle financière
- ✚ Les Partenaires au Développement Sanitaire
- ✚ La Société Civile

# PROPOSITIONS DE L'ACAME AUX PARTENAIRES

- 1) L'ACAME invite les Partenaires au Développement à **associer les Centrales d'Achats** de Médicaments Essentiels depuis la conception des programmes d'approvisionnement jusqu'à leur mise en œuvre.
- 2) L'ACAME propose la création d'un groupe de travail qui comprend des représentants de l'ACAME et des partenaires, qui sera chargé d'assurer **le suivi des résolutions** prises lors de la Conférence de Ouagadougou.
- 3) L'ACAME demande aux bailleurs de fonds **d'appuyer techniquement et financièrement le Plan de Développement Stratégique** de chaque Centrale d'Achats membre.
- 4) L'ACAME propose la création d'un groupe d'experts formé de représentants de l'ACAME et des Partenaires, et dont la fonction sera :
  - ✚ D'harmoniser les **procédures de validation** des Centrales selon des critères objectivement vérifiables et prenant en compte l'ensemble du cycle d'approvisionnement, notamment la collecte et le traitement des données.
  - ✚ De **définir des mécanismes visant à impliquer les Centrales d'Achats** dans la gestion des programmes en fixant de manière précise la responsabilité des différents acteurs.
  - ✚ De définir des procédures d'évaluation de l'ensemble des activités du programme d'approvisionnement